

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: SSO : pour une armée de milice crédible

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

semblables aux charges de destruction atomiques des Etats-Unis, qui ont toutes été détruites en 1991. Le vol de matériaux pouvant entrer dans la fabrication d'armes nucléaires, tels que le plutonium et l'uranium enrichi, a déjà été signalé.

Le gouvernement russe a déclaré à maintes reprises qu'il maîtrisait complètement son arsenal nucléaire et cette affirmation a été confirmée par des experts en sécurité des Etats-Unis. Il convient toutefois de noter que l'exportation de sa-

voir-faire dans le domaine nucléaire militaire par les spécialistes du nucléaire quittant le territoire de l'ex-Union soviétique est un risque à long terme.

RMS

SSO

Pour une armée de milice crédible

SSO – Soleure, 20.06.98. Samedi, sous la direction du président central, le brigadier Michel Crippa, la Société suisse des officiers a tenu son assemblée annuelle des délégués. Les délégués ont exigé, par une résolution, que le Parlement corrige de 4% à 3% par année l'effort d'économies exigées de l'armée lors de la «Table ronde», que la révision de l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain soit traitée lors de la session d'automne dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens qui accomplissent un service militaire et qu'en particulier, il y ait égalité entre les indemnités versées aux militaires et celles que reçoivent les chômeurs. En outre, dans cette phase de réformes de l'armée, la situation du corps des instructeurs ne doit pas être davantage détériorée. Si on veut des militaires motivés, ces trois exigences doivent être satisfaites.

Le chef de l'Etat-major général, Hans Ulrich Scherrer, en a appelé à la participation responsable des officiers dans la période actuelle de changements. Il partage le souci de la SSO que les mesures d'économie ne pèjorent pas l'armée future. Le plafond des dépenses de 12,88 milliards de francs pour la période 1999-2001, proposé par le Conseil fédéral, est déterminant pour garantir une planification réaliste et conséquente pour l'armée de l'avenir. Après 2001, le budget du DDPS sera réexaminé. Des engagements extraordinaires de l'ar-

mée, aux conséquences financières significatives, pourraient conduire le Conseil fédéral à proposer aux Chambres une hausse des crédits de

Résolution

Les délégués de la SSO réunis à Soleure le 20 juin 1998 exigent que:

- le **Parlement** corrige la décision de la «Table ronde» qui fait supporter à l'Armée la plus grande partie des économies arrêtées et la ramène de 4% à 3% par année;
- le **Parlement** décide de la révision de l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain (APG) à la session d'automne dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens accomplissant leur service militaire et réalise au minimum l'égalité entre les indemnités qui leur sont versées à celles garanties par l'assurance-chômage;
- dans la période actuelle de réformes, le **Conseil fédéral** ne prenne plus aucune mesure à l'encontre du corps des instructeurs (Rapport de la Commission de gestion du Conseil national).

paiements. D'éventuels coûts sociaux dus à la restructuration ne devraient pas émarger au budget du DDPS. Le chef de l'Etat-major général a fait clairement remarquer que lui-même et l'organisation du projet «Armée 200X», au sein duquel des officiers de milice seront associés, ne se laisseront pas acculer, ni par une réduction irréfléchie d'effectifs, ni par une renonciation précipitée en matière d'armement. Quels que soient les intérêts futurs de sécurité, ils doivent être analysés dans un contexte national et international. Il s'agira de répondre à cette question: quel est le degré de liberté dans la conduite d'une politique de neutralité active. Le chef des Forces terrestres, le commandant de corps Jacques Dousse, a adressé aux officiers en tant que citoyens un message fort et convaincant.

Lors de cette assemblée des délégués, le premier vice-président de la SSO, le brigadier Fred Heer et le divisionnaire Philippe Zeller ont quitté le comité central. Le major EMG Roberto Fisch, le major EMG Daniel Heller, le major Denys Schallenberger et le major Hansruedi Strasser ont été élus. Par ailleurs, les délégués n'ont pas donné suite à une intervention mettant en cause les propos tenus en tant que citoyen par leur président Michel Crippa en d'autres circonstances.

SSO